

Notes d'allocution

Bruno Hamel

Président

Comité des griefs des Forces canadiennes

Célébration du 10^e anniversaire

Le 15 juin 2010

Centre national des Arts – Ottawa

Chers invités, collègues et amis,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue et que je vous remercie de vous être joints à nous pour célébrer le dixième anniversaire du Comité des griefs des Forces canadiennes.

Il y dix ans, jour pour jour, le 15 juin 2000, le Comité des griefs des Forces canadiennes a officiellement ouvert ses portes et débuté ses opérations. Je m'en voudrais de ne pas vous relater les circonstances dans lesquelles le Comité a vu le jour.

Le Comité des griefs des Forces canadiennes est le produit des modifications apportées à *la Loi sur la défense nationale* en décembre 1998, modifications inspirées par les résultats de plusieurs enquêtes et de rapports issus de groupes d'études qui se sont penchés sur la justice militaire au Canada. Le but était de moderniser et de renforcer le système de justice militaire et d'en garantir la transparence et l'indépendance. Une des façons de le faire était de simplifier le processus d'examen des griefs militaires et de l'accélérer.

À l'époque, le processus de redressement de griefs comportait trop de paliers d'examen et on estimait qu'il était trop long et trop rigide. De plus, on le jugeait trop étroitement lié à la chaîne de commandement et n'offrant aucune possibilité d'intervention externe.

Ces amendements à la *Loi sur la défense nationale* incluaient la création du Comité des griefs des Forces canadiennes, un organisme externe aux Forces canadiennes et indépendant du ministère de la Défense nationale, un tribunal administratif dont le mandat sera d'examiner certaines catégories de griefs qui lui seront référés par le Chef d'état-major de la Défense.

Mis sur pied le 1^{er} mars 2000, le Comité a entamé ses activités le 15 juin 2000, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi. À cette époque, je me rappelle, j'étais moi-même militaire et analyste senior des griefs militaires pour le Chef d'état-major de la Défense, le Général Maurice Baril.

Le 15 juin 2000 restera marqué dans ma mémoire. En cette fin de journée pluvieuse, en compagnie du Lieutenant-colonel Dave Belovich, nous avons livré, en personne et par taxi,

plus de 150 dossiers au Comité des griefs des Forces canadiennes au centre-ville d'Ottawa. Œuvrant depuis 1997 dans le domaine complexe, mais tellement stimulant, des griefs militaires et de la résolution de conflit, je peux vous affirmer que jamais en plus de 13 années d'expérience je n'ai vu autant d'enthousiasme et de détermination à se lancer dans le travail, épulcher les dossiers, abattre les obstacles et gagner le défi.

Le Comité était en fait la toute première entité civile et externe chargée d'examiner les griefs des militaires et de transmettre les conclusions et recommandations au Chef d'état-major de la Défense.

C'était vraiment un territoire inconnu, et le Comité devait assumer une tâche déconcertante : créer de toutes pièces une organisation civile, tout en se familiarisant avec la hiérarchie militaire, un milieu hautement spécialisé et complexe; un milieu ayant sa propre culture; un milieu dans lequel les relations de travail, telles que nous les connaissons dans le secteur civil, ne s'appliquent pas; un milieu qui fourmille de lois, de règlements, d'instructions, d'ordres, de directives, de politiques et de lignes directrices. Essayez juste d'imaginer ce que c'était que de créer un tout nouveau service dans ce milieu, sans parler d'examiner les plaintes.

Mais ce n'était que le début. Permettez-moi de vous parler brièvement de certains travaux qui ont été réalisés par le Comité depuis que ses premières conclusions et recommandations ont été envoyées au Chef d'état-major de la Défense, en décembre 2000.

- Jusqu'à maintenant, le Comité a examiné 1197 griefs.
- Pour chaque cas, le Comité a fourni une analyse et une explication claires et exhaustives, indépendamment de la complexité du cas ou de notre recommandation sur le grief.
- Tout le temps, les conclusions et les recommandations du Comité ont été acceptées de façon constante, totalement ou partiellement, par le CEMD et son représentant, témoignage de confiance dans la participation et l'expertise du Comité.
- En examinant chaque grief, nous avons constitué une bibliothèque de précédents toujours croissante; nous avons partagé les précieuses leçons retenues avec les FC et nous les

avons prévenues de questions récurrentes et systémiques permettant de résoudre les problèmes à l'origine et d'éviter des conflits futurs.

En bref, tout en renforçant la confiance dans le processus de règlement des griefs des FC et en ajoutant à l'équité de ce processus, le Comité a fourni et continue à fournir une valeur ajoutée aux cadres supérieurs, aux décideurs, aux membres des FC et aux plaignants.

À nos yeux, cette valeur ajoutée va au-delà de l'examen de griefs individuels et de la rédaction de recommandations. En effet, l'expertise acquise par le Comité, son impartialité et sa position externe, lui permettent de voir ce que les parties trop empêtrées dans les détails de chaque cas, ne peuvent voir. Le Comité voit aussi bien les failles dans certaines politiques que les sujets d'insatisfaction qui menacent de se transformer en conflits. Pour cela, le Comité joue aussi un rôle important dans la prévention des conflits et dans l'assainissement du milieu de travail particulièrement difficile dans lequel évoluent les militaires.

Je pense que je parle en mon nom, au nom des membres du Comité et des ses employés, ainsi qu'au nom de nos partenaires, en disant que le Comité est désormais un élément crucial dans le processus de règlement des griefs militaires, un partenaire indispensable. Personne ne l'a aussi bien dit que le Chef d'état-major de la Défense, le Général Walter Natynczyk lorsqu'il nous a rendu visite en Septembre dernier. « Nous avons besoin du Comité », a dit le Général Natynczyk, non seulement parce que le Comité fait l'examen externe des griefs, mais parce qu'en interprétant les politiques et les façons de les mettre en application, il permet de vérifier si ces règles sont équitables et bien fondées. Cette appréciation de la part du CEMD, notre principal partenaire, nous fait honneur.

C'est donc sur ses assises solides, bâties patiemment grâce aux efforts de tous au cours des dix dernières années, que nous nous préparons maintenant pour un avenir encore meilleur.

Cependant, comme l'a dit un célèbre écrivain français, « l'avenir, nous ne le prévoyons pas, mais nous le permettons ». Nous nous efforçons donc, à cette étape de notre jeune histoire, de nous doter des moyens et ressources qui nous permettront de nous tourner vers l'avenir en toute confiance et de réaliser notre vision, celle d'être le centre d'expertise en matière de griefs militaires et un tribunal administratif modèle.

Ainsi, nous avons récemment restructuré le Comité et, en plus, nous avons perfectionné et adapté nos processus afin de garantir qu'un processus d'examen interne plus intégré et plus efficace soit en place. Ces ajustements nous ont permis d'obtenir des résultats impressionnants.

Nous avons aussi lancé une nouvelle initiative de publication des recommandations systémiques que nous adressons au Chef d'état-major de la Défense, en vue de prévenir les cadres supérieurs, les intervenants ainsi que les décideurs clés, des questions plus générales qui sont portées à notre attention quand nous examinons chaque grief.

Nous croyons fermement à l'importance de transmettre la connaissance que nous avons acquise en examinant les griefs. C'est notre façon de contribuer à une sensibilisation accrue aux problèmes qui touchent les membres des Forces canadiennes, et à une meilleure compréhension de ces problèmes. C'est aussi une importante contribution à l'efficacité du processus de règlement des griefs du personnel militaire et au bien-être et au moral des membres des Forces canadiennes.

Plus récemment, le Comité a commencé à évaluer, avec les FC, une nouvelle approche en matière de renvoi des griefs, qui est appuyée par le CEMD. Nous croyons que cette approche, qu'on appelle « approche fondée sur les principes », améliorera l'impartialité et la transparence du système de règlement des griefs militaires, tout en maximisant l'utilisation de l'expertise et des ressources du Comité.

Je m'arrête un moment ici pour noter un autre aspect important de cette nouvelle initiative. En effet, elle est le fruit de dix ans d'efforts communs visant à améliorer le processus d'examen et de résolution des griefs. Elle est le reflet d'une relation de travail solide et mûre que nous avons construite avec nos partenaires, en particulier avec l'Autorité des griefs des Forces canadiennes dont plusieurs représentants sont parmi nous aujourd'hui. Elle est aussi le signe de la confiance que le Comité inspire à ses partenaires et aux décideurs des FC, en tant que centre d'expertise et d'excellence en matière d'examen et de résolution des griefs militaires. Le Comité soutient donc fortement cette nouvelle approche et souhaite vivement de la voir mise en œuvre.

Le Comité, je vous le rappelle, a examiné quelque 1200 cas depuis sa création. Nos équipes ont travaillé sur chaque cas en ayant à cœur l'intérêt de la justice et, comme

objectif, la contribution au maintien de conditions de travail sereines et productives au sein de l'institution des FC, garante de notre paix et de nos libertés.

Nous avons aussi accompli notre travail en essayant de regarder au-delà des chiffres et des noms. En effet, derrière chaque nom de plaignant ou de plaignante, derrière chaque numéro de dossier, il y a un membre des FC qui désire être entendu, une personne qui se sent lésée et qui a des droits.

Nous continuerons donc nos efforts pour rester à la hauteur des attentes, en tant que tribunal administratif modèle, en tant que partenaire fiable des FC, et surtout en tant qu'organisation gouvernementale, digne de la confiance de Canadiens et des Canadiennes.

En terminant, j'aimerais vous adresser quelques mots de reconnaissance :

À l'occasion de notre 10^e anniversaire, je tiens à souligner le soutien de tous nos partenaires, au sein des collectivités des forces armées et du gouvernement. Je tiens en particulier à souligner le soutien et la confiance inconditionnels du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes, qui nous ont aidés à relever les défis du début et qui continuent à nous encourager pour l'avenir.

Nous sommes aussi très reconnaissants des relations constructives et de collaboration que nous entretenons avec nos partenaires du système de justice militaire, tels que l'ombudsman et le JAG, qui sont présents ici, et d'autres collectivités du gouvernement du Canada, telles que les tribunaux administratifs et les petits ministères et organismes. Ces relations nous sont d'un grand soutien et nous permettent d'apprendre les uns des autres et de communiquer des expériences.

Notre succès a aussi été le résultat de ce qui a été créé grâce aux efforts et aux innombrables heures de travail de l'équipe initiale du Comité.

Le succès du Comité est attribuable à vous, membres du Comité et employés du comité, anciens et actuels, qui avez pu lancer une organisation exemplaire et qui avez eu la motivation de la bâtir, fidèle à sa mission et aux valeurs canadiennes.

Afin de reconnaître la contribution de tous ceux et celles qui nous ont précédés, c'est avec grand plaisir et honneur que j'ai dévoilé ce matin dans les bureaux du Comité un petit espace historique où sont exposées les photos encadrées de tous les anciens et anciennes présidents et membres du Comité. Vous êtes tous invités à venir nous rendre visite un jour pour voir cette exposition permanente. Elle n'est qu'une modeste façon d'exprimer notre appréciation pour votre rôle dans cette belle histoire qu'est celle du Comité.

Je voudrais à présent inviter Mme Diane Laurin à se joindre à moi pour couper le gâteau du 10^e anniversaire. Première vice-présidente du Comité, présidente de 2004 à 2008, Mme Laurin était là quand tout a commencé. Elle est l'un des éléments fondateurs du Comité. Nous continuons jusqu'à aujourd'hui à profiter du travail qu'elle a accompli. Elle nous a facilité la tâche et pour cela le comité lui sera toujours reconnaissant. Diane...

Nous avons tous des raisons de nous réjouir aujourd'hui. Alors, félicitations et bonne fête à tous!

Souhaiter la bienvenue et introduire le ministre :

- Nous avons l'honneur d'avoir parmi nous le ministre de la Défense nationale, l'honorable Peter MacKay, dont le soutien inconditionnel nous permet aujourd'hui de célébrer notre passé avec fierté et d'envisager l'avenir avec confiance.
- Mesdames et Messieurs, le ministre de la Défense nationale, l'honorable Peter Mackay, voudrait dire quelques mots.)

Mot de la fin :

Remercier le Ministre de sa présence.

Nous vous remercions tous, une fois de plus, de votre présence aujourd'hui. Nous nous réjouissons à l'idée des dix prochaines années, et au delà!